FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS
UNION FÉDÉRALE DES CADRES ET MAÎTRISES



l'ufcm cgt
FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, 6 novembre 2026

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

POUR DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES HUMAINES, SOLIDAIRES ET UNIVERSELLES !

La vision CGT des activités sociales et culturelles (ASC) et du droit aux vacances, avec un contenu émancipateur, offre aux cheminot·e·s des espaces privilégiés pour développer leur esprit critique, dans un environnement inclusif, de liberté et de détente.

Par leur accès, la CGT et son UFCM portent l'épanouissement de chacun·e dans un cadre collectif : celui de la famille cheminote !

Au moment où les droits des cheminot·e·s sont remis en cause par les gouvernements successifs, la direction du GPU SNCF et l'UTPF, l'existence de structures proposant des activités sociales et culturelles (ASC) gérées par les cheminot·e·s reste un outil précieux à défendre et développer. **La lutte pour réduire les inégalités et favoriser la cohésion sociale que la CGT mène dans sa gestion des ASC au sein du CCGPF et dans les CASI reste une priorité pour l'avenir !**

Depuis la création des Comités d'Entreprise Régionaux (CER) et du Comité Central d'Entreprise (CCE) en 1986, **la CGT a permis à ce que l'accès aux vacances devienne réalité pour un grand nombre de cheminot·e·s et leurs familles**. La vision CGT des ASC permet l'émancipation de tout le corps social cheminot par l'accès à la culture, à la lecture, aux loisirs et aux sports.

L'ACCÈS AUX ASC ET AUX VACANCES POUR TOU·TE·S EST UN DROIT FONDAMENTAL !

Cette année, nous fêtons les 40 ans de gestion des ASC par la CGT ! Autant d'années où la direction n'a jamais fait de cadeaux aux cheminot·e·s et où la CGT a favorisé l'épanouissement de la famille cheminote, malgré les attaques et les remises en cause de nos conquis sociaux par le patronat et les gouvernements libéraux.

Pour la direction, la gestion des ASC par les cheminot·e·s et pour les cheminot·e·s est une entrave à son autorité et à sa politique de casse de notre modèle social. Elle cherche à diviser le salariat, en développant des dispositifs concurrents auprès de l'encadrement, tout en limitant les moyens des ASC et leur accès sur le temps de travail.

LE PIÈGE DES ASC SPÉCIFIQUES AUX INGÉNIEUR·E·S, CADRES, TECHNICIEN·NE·S ET AGENT·E·S DE MAÎTRISE (ICTAM) : L'UFCM-CGT SONNE L'ALERTE !

La CGT et son UFCM portent un message de solidarité et d'unité pour tous les cheminot·e·s de la branche. **Les CSE qui ne mutualisent pas en totalité la dotation sur les ASC avec les CASI relevant de leur périmètre privent les cheminot·e·s et leurs ayants droit de la totalité des prestations sociales, culturelles et sportives proposées par celui-ci !**

Là où certains distribuent des chèques en tous genre et liquident le tourisme social au profit du secteur marchand, la gestion CGT crée les conditions d'un droit aux ASC et aux vacances pour toutes et tous, en en permettant l'accès à tous les cheminot·e·s, en particulier à celles et ceux qui n'en auraient jamais eu l'occasion autrement !



263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr

LES ASC NE DOIVENT EN AUCUN CAS SERVIR À COMPENSER UNE POLITIQUE SALARIALE AU RABAIS !

Les CASI sont financés par les cotisations sociales à hauteur de 1,721 % de la masse salariale brute du GPU SNCF. Les réorganisations et suppressions de postes issues des politiques d'austérité accélèrent le démantèlement du GPU et impactent directement ce financement : **une revalorisation générale des salaires ainsi que des embauches nécessaires à la production d'un service public ferroviaire intégré et de qualité, revendiqué par la CGT et son UFCM, entraîneraient mécaniquement une hausse de ce financement !**

« TOUTES ET TOUS CHEMINOT·E·S ! » n'est pas qu'un slogan : le nouveau Statut du travail cheminot (NSTC), construit avec elles et eux, a fait de l'accès aux ASC pour l'ensemble des cheminot·e·s de la branche une pierre angulaire de ce projet. Mais **la multiplication des filiales et l'ouverture à la concurrence menacent l'accès aux ASC, excluant des milliers de cheminot·e·s**, fragilisant des structures déjà précaires. Ces choix attaquent des droits historiques, arrachés par les luttes exemplaires de nos aîné·e·s.

LA CGT ET SON UFCM REVENDIQUENT :

- **le maintien de l'accès à toutes les activités sociales et culturelles pour tous les cheminot·e·s actifs et retraités, quelle que soit leur entreprise ;**
- **une dotation à hauteur de 3 % de la masse salariale des actif·ve·s et 1 % des retraité·e·s ;**
- **le maintien d'une représentation démocratique décidée par les salarié·e·s, avec leurs représentant·e·s, afin de gérer les activités sociales ;**
- **l'augmentation des enveloppes travaux et restauration.**

Chaque année, des dizaines de milliers de cheminot·e·s et d'ayants droit bénéficient des ASC : arbres de Noël, repas en restaurants d'entreprise, colonies et mini-séjours pour enfants, vacances pour les familles… Des centaines de salarié·e·s œuvrent quotidiennement au service de la famille cheminote, à travers clubs, associations et groupements sur tout le territoire. **Ces activités concrétisent la solidarité et l'émancipation que la CGT porte depuis 40 ans. Alors pour 40 prochaines années de partage, d'entraide et de fraternité :**

AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026, POUR DES ASC DE QUALITÉ ET UN ACCÈS AUX VACANCES POUR TOUTES ET TOUS,

JE VOTE CGT !